

Synthèse de la réunion du lundi 16 décembre 2019, réservée aux riverains des rues concernées, qui s'est tenue au Collège Sainte Geneviève.

Compte-rendu réalisé par Tam Tam Colonie à destination des habitants qui n'ont pas pu se rendre à la réunion. Cette synthèse n'a pas vocation à retracer l'ensemble des échanges avec les habitants, très nombreux. Elle n'a pas vocation à prendre parti, surtout en cette période pré-électorale.

Cette réunion fait suite à celle qui s'est tenue le 6 novembre dernier et dont l'objectif était de présenter et d'acter une modification locale du plan de circulation et de stationnement concernant les rues de la République, Etienne Dolet et Louis Blanc.

Réunion présentée et animée par Monsieur SAVRY, Adjoint au Maire, en charge de l'Urbanisme, de la Voirie, de l'Environnement et des Espaces Verts.

Cette synthèse ne rend pas compte de toutes les situations particulières évoquées et qui ont été, en partie, discutées dans un deuxième temps, rue par rue au regard notamment des plans de stationnement détaillés.

Les modifications visent à régler des problèmes de circulation et de sécurité notamment des piétons et des scolaires dans le quartier.

Rappel des modifications de circulation retenues :

- **Rue de la République** : sens unique, en montant, du début de la rue jusqu'à la rue Etienne Dolet ;
- **Rue Etienne Dolet** : sens unique descendant, en direction de la rue Gambetta, jusqu'à la rue Louis Blanc ;
- **Rue Louis Blanc** : sens unique, de la rue Etienne Dolet à la rue de la République.

En parallèle, confirmation que la Ville a obtenu du Département l'autorisation d'instituer le **double sens sur le pont Gambetta** afin de faciliter le désengorgement du quartier.

Aménagements et modifications des conditions de stationnements induits par la mise en place du sens unique :

- **Rue de la République** : du bas de la rue jusqu'à la rue Louis Blanc
 - - début la rue : maintien du stationnement actuel
 - - après la pharmacie : passage en stationnement impair
 - - après le numéro 19 : retour au stationnement pair (effet de chicane recherché pour ralentir la vitesse)
 - - à l'angle de la rue Louis Blanc mise en place d'un plateau surélevé
 - - du croisement de la rue Louis Blanc à celui avec la rue Kléber : le stationnement reste sur les numéros impairs comme actuellement
 - - sur la partie Kléber / Etienne Dolet : le stationnement est également maintenu, comme actuellement côté pair.
 - - en complément, à l'intersection République / Etienne Dolet, il est proposé de mettre en place un plateau surélevé*.

- **Rue Louis Blanc** :
 - Rappel : plateau surélevé* croisement Louis Blanc et République
 - du croisement jusqu'au collège : stationnement côté impair
 - par contre au niveau du collège, proposition, débattue et discutée, de rétrécissement de la voie et donc suppression d'une place de dépose minute ...
 - au sortir des échanges, on s'achemine vers un maintien de la place dépose minute sous réserve d'une attention portée aux modifications apportées par la mise en place du sens unique ...
 - le stationnement est pair au niveau du collège et après jusqu'à la rue Etienne Dolet il est à nouveau impair
 - au croisement Louis Blanc / Etienne Dolet, il est également proposé de mettre en place un plateau surélevé.

*plateau surélevé : dos d'âne

- **Rue Etienne Dolet** : en remontant de Louis Blanc vers République, la proposition est la suivante :
 - stationnement impair sur le début du tronçon
 - pair au milieu du tronçon (au niveau des numéros 40 de la rue)
 - puis à nouveau impair jusqu'à République alors qu'à présent le stationnement est alterné.

La mise en œuvre avec une période d'expérimentation ouvrant à des aménagements potentiels, est prévue en janvier /février 2020.